



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin

L'ESSENTIEL

JEUNES MAJEURS

Vous accompagnez un jeune futur majeur ?



**À 18 ans,
ses droits
vont changer,
il pourra être
remboursé
de manière
indépendante.**



**Invitez-le à bien
lire les courriers
et courriels de
l'Assurance
Maladie.**

**Accompagnez-le dans
ses démarches**

- **Création du
compte ameli ;**
- **Changement de RIB ;**
- **Mise à jour de
sa carte Vitale.**



EN PRATIQUE

L'Assurance Maladie envoie des courriers et des courriels l'année des 18 ans des jeunes :

- Aux parents pour les avertir de la fin du rattachement de leur enfant ;
- Aux jeunes pour les avertir des droits et des démarches à effectuer pour être bien remboursés.

ET SUR AMELI.FR



Retrouvez toutes les informations sur :

- Remboursements > Compte ameli mode d'emploi > Le compte ameli pour les jeunes et les étudiants
- Ou sur **Santé > Jeunes 16-25 ans**

Notes

La CPAM du Bas-Rhin organise régulièrement des webinaires à destination des parents des jeunes bientôt majeurs.